



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 18/05/2020

LE PRÉFET INTERDIT LA VENTE D'ALCOOL À EMPORTER

Sur l'avenue Léon Jouhaux à Lille

Depuis le 11 mai et la mise en place du déconfinement progressif, des regroupements de personnes aux abords d'établissements situés avenue Léon Jouhaux à Lille ont été constatés. Les clients de ces établissements consomment des boissons le long de la Deûle et sur les trottoirs situés à l'opposé des établissements.

Considérant que ces regroupements ne permettent pas de garantir la distanciation sociale et les mesures barrières, Michel Lalande, préfet du Nord a décidé, par arrêté du 17 mai, l'interdiction de vente d'alcool à emporter à consommation immédiate sur le périmètre de l'avenue Léon Jouhaux de Lille.

Cette mesure vise à limiter la création de points de fixation et donc, la propagation du virus alors même que le département du Nord demeure, selon la dernière classification des autorités sanitaires, en zone rouge.

Le préfet en appelle à la responsabilité de chacun pour la santé de tous, le déconfinement progressif ne signifie pas que le virus a disparu. Chacun doit, de manière disciplinée, participer à la sortie de crise sanitaire. Les règles qui ont prévalu pendant le confinement doivent se poursuivre pendant cette nouvelle période, faute de quoi de nouvelles mesures contraignantes devront être prises.

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003
59 039 LILLE Cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)